

des services publics

La Tribune **FO**

n° 404
Sept. 2025

Focus sur le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale

Services funéraires
FO, première organisation syndicale
page 29

Guyane
FO-CTG dénonce une vague de précarité
page 21

FO Territoriaux
Htes-Pyrénées
Une ascension fulgurante au service des agents
page 23



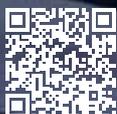


**“MIEUX PROTÉGÉS,
ON RÉALISE MIEUX
NOS MISSIONS
DE SERVICE PUBLIC.”**

Bruno et ses collègues, agents
des éclairages publics de la ville de Biarritz.

Il y a 60 ans, nous mettons en place les premières complémentaires
santé et prévoyance des agents territoriaux.

En 2011, nous accompagnions déjà vos collectivités à l'occasion de
la 1^{re} réforme. Aujourd'hui, nous sommes toujours là pour construire
une protection sociale complémentaire juste et réussie afin de vous
protéger au mieux.



**RETROUVEZ TOUTES NOS
SOLUTIONS SUR [MNT.FR](https://mnt.fr)
OU AU 09 72 72 02 02***

1^{re} mutuelle
des agents
des services
publics locaux



GRUPE **vyv**

**ÊTRE UTILE EST
UN BEAU MÉTIER**

Même pas peur !

Aujourd'hui, nous sommes clairement face à un gouvernement totalement décomplexé, sans scrupules, sans peur : même la censure parlementaire ne les inquiète pas ! Depuis des semaines, ils déroulent à grand renfort de communication. Même le Premier ministre s'est lancé dans des vidéos pédagogiques pour nous faire avaler la pilule d'une austerité budgétaire soi-disant incontournable !

À l'heure où la France brûle de toutes parts, le réveil de nos camarades pompiers sera identique à celui des hospitaliers : après avoir été portés en triomphe, ils seront, eux aussi, saignés. Ne nous y trompons pas : la doctrine financière est pour eux plus forte que tout. L'humain n'existe plus ! Seuls les marchés, les indices et les positions des agences de notation comptent. Dans quel monde vivons-nous ? L'homme est mis au service du système et non le système au service de l'homme !

La dette, créée il y a quelques décennies pour permettre aux banques de se remplir les poches, est constituée majoritairement d'intérêts que nous leur devons ! En 2008, lorsque l'État, avec nos impôts, est venu sauver les banques de la banqueroute, la dette publique n'a pas été effacée. Nous devrions aujourd'hui l'exiger, puisque la situation de l'État est à son tour catastrophique. NON ?

Malheureusement, ce gouvernement préfère une nouvelle fois faire payer les pauvres et les classes moyennes. Il nous fait payer le fameux « quoi qu'il en coûte » dont il se vantait pendant la COVID ! Mais il se garde bien de communiquer sur les conséquences réelles de ses choix politiques pour les citoyens.

44 milliards d'économies, ce sont autant de services publics supprimés, autant d'offres de prestations réduites. Et, dans le même temps, ce gouvernement préfère pointer du doigt les fraudes en tout genre pour justifier ses choix, tout en supprimant des postes dans les administrations chargées de lutter contre ces fraudes, comme à la DGFIP pour la fraude fiscale !

À la Fédération FO SPSS, en plein accord avec la FGF et la Confédération, nous avons déposé un préavis de grève à compter du 1^{er} septembre pour mener le combat contre les orientations de ce gouvernement. Seule la mobilisation la plus large possible pourra les faire reculer.

Nous devons, dès maintenant, nous organiser pour informer et motiver les travailleurs de ce pays afin de construire le seul rapport de force que ce gouvernement comprend : **la grève reconductible !**

Tous ensemble, nous pouvons changer le cours de l'histoire !



Didier BIRIG

Secrétaire général
de la Fédération FO SPS

Editoriaux

Didier BIRIG	3
Frédéric SOUILLLOT	4
Dominique REGNIER	5
Dossier	6
Focus sur le CSFPT	

Elections professionnelles 2026	12
--	-----------

Congrès et assemblée	14
Région Bretagne	
p. 15 - GD du Vaucluse	
p. 16 - AG des Territoriaux du Pas-de-Calais	

Dans l'action	18
Victoire écrasante de FO St-Denis	
p. 19 - Les Alpes de Hte Provence	

Budget	20
Pays de la Loire : austerité et suppression de postes à prévoir	

Outre-mer	21
Grève de la soif en Guyane	

Créations de syndicats	22
p. 23 - FO Territoriaux Htes Pyrénées	

Les Unions	25
retraités	
p. 26 : ASSFAM	
p. 27 : police municipale	
p. 28 : sapeurs-pompiers	
p. 29 : services funéraires	



Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière
153/155 rue de Rome 75017 Paris - www.fo - publics - sante.org - Directeur de publication :
Didier BIRIG - Rédaction : Secrétariat Fédéral - Impression : FORM'ACTUEL 63450 St
SATURNIN - sauf erreur d'impression. Diffusion : société EDITION TRIBUNE-PUBLIC
& SANTE 153/155 rue de Rome 75017 Paris - Crédits photos : Fédération FO SPS
sauf mention spécifique - N° commission paritaire 0926 S 06335 - ISSN N°2827-3192
3^{ème} trimestre 2025



crédit photo : F. Blanc-FO

Le piège mortel de l'austérité

Frédéric SOUILLOT

Secrétaire général
de la Confédération FO

Le 15 juillet dernier, le Premier ministre a présenté ses orientations budgétaires, dramatisant les enjeux, évoquant le « piège mortel » de la dette, avant de fixer son objectif de réduire le déficit public et de trouver 40 milliards d'euros d'économies, en plus d'accroître le budget de la défense.

Une fois de plus, les salariés devront payer l'addition. Et elle est particulièrement salée notamment pour les fonctionnaires et agents publics, premières victimes de « l'année blanche », c'est-à-dire l'absence d'augmentation des dépenses : gel des salaires et du point d'indice pour la troisième année consécutive, pas de mesures catégorielles, et toujours une grille indiciaire smicardisée, 10 % de réduction de la rémunération en cas d'arrêt maladie, 3 000 suppressions de postes en 2026, ce qui signifie surcharge de travail et dégradation des conditions de travail, non-rétablissement de la Gipa et à partir de 2027 des dizaines de milliers de suppressions de postes avec le non remplacement d'un départ à la retraite sur trois. L'addition, c'est aussi 2 jours fériés en moins, la remise en cause de la cinquième semaine de congés payés, et toujours moins de moyens pour des services publics aussi essentiels que l'école ou l'hôpital.

Cette année blanche est d'autant plus malvenue qu'elle intervient après plusieurs

années de mobilisation des agents durant la crise sanitaire, notamment avec l'engagement sans relâche des soignants, des enseignants et des agents territoriaux en première ligne, souvent au péril de leur propre santé et sans véritable reconnaissance que ce soit en termes de rémunération ou de déroulement de carrière.

C'est une véritable erreur historique, tant les besoins sont criants à l'hôpital, l'austérité aura des conséquences graves pour les patients et ne régleront nullement les pénuries médicales et paramédicales, les attentes aux urgences, ou les délais pour obtenir une consultation... Quant aux conditions de travail des hospitaliers, elles vont continuer à se dégrader.

Le donnant donnant, annoncé par le Premier ministre, ce n'est ni pour les salariés, ni pour les agents publics, ni pour les demandeurs d'emploi, ni pour les retraités, tous mis sévèrement à contribution, quand la contribution des entreprises et des hauts revenus reste tout à fait aléatoire.

Pour FO, la rigueur et l'austérité c'est non !

La facture du quoi qu'il en coûte ne doit pas peser sur les travailleurs. A l'heure où ces lignes sont écrites, nous sollicitons les autres organisations syndicales pour une riposte à la rentrée, à la hauteur des attaques, y compris par la grève.

Pour FO : défendre les droits des salariés et les services publics

Dominique REGNIER

*Secrétaire général
de la branche des Services Publics FO*



Les annonces du Premier ministre François Bayrou, le 15 juillet dernier, prévoient des efforts significatifs et très concrets pour les salariés et les agents de la fonction publique. Sous couvert d'efforts collectifs, c'est un recul social historique qui est proposé : une attaque contre le temps et les conditions de travail, les salaires, les services publics, la protection sociale collective, les droits des salariés privés d'emploi... alors que certaines des mesures sont très floues et imprécises pour les plus hauts revenus et les entreprises.

Après nous avoir volé deux ans de vie avec la réforme des retraites, le gouvernement veut nous imposer deux jours de travail gratuit avec la suppression de deux jours fériés, dont le 8 mai, jour de la victoire contre le nazisme !

Avec la reconduction du gel du point d'indice, c'est une nouvelle perte sèche de pouvoir d'achat pour des agents déjà précarisés. L'inflation continue, les salaires stagnent : c'est une spirale d'appauvrissement que subissent les agents.

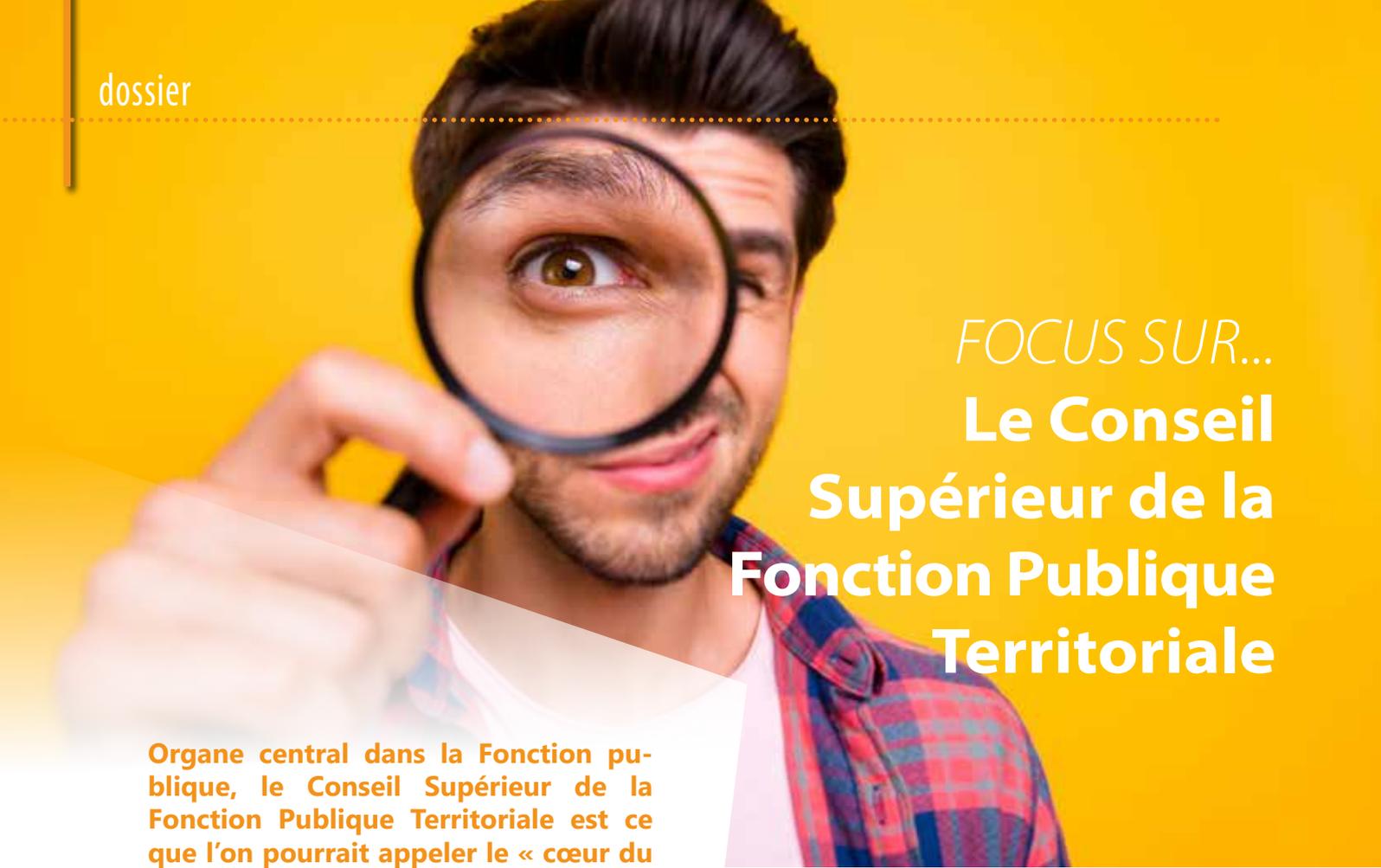
Pour FO, c'est inacceptable ! Ce n'est ni plus ni moins qu'un grand tour de passe-passe où les agents publics, en général, et les agents territoriaux, en particulier, sont une fois de plus la variable d'ajustement d'une politique d'austérité brutale et injuste.

De la même manière, la systématisation du non-remplacement d'un fonctionnaire sur trois sans aucune réflexion sur les priorités des politiques publiques marque le retour du coup de rabot. Elle vient s'ajouter au plan social actuel qui ne dit pas son nom, particulièrement dans les collectivités territoriales, avec le non-renouvellement de centaines d'emplois de contractuels.

Ces mesures, si elles étaient mises en œuvre telles quelles, accentueraient les inégalités, fragiliseraient les services publics essentiels à la population. S'attaquer à la protection sociale collective sous prétexte d'efficacité économique revient à externaliser les « coûts sociaux » sur les travailleurs.

Devant des choix politiques qui risquent de fragiliser notre modèle social, le silence n'est pas une option. Nous défendons une société fondée sur la solidarité, des services publics forts et des droits du travail protégés. C'est pourquoi FO a déposé un préavis de grève dans la perspective d'une mobilisation organisée et responsable pour défendre les conditions de vie et garantir l'avenir des droits des travailleurs et le service public.

Amitiés syndicalistes



FOCUS SUR... Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale

Organe central dans la Fonction publique, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale est ce que l'on pourrait appeler le « cœur du réacteur ». Formations, étude de textes de loi, amélioration du cadre d'emplois, des catégories, le CSFPT est l'instance paritaire où siègent nos représentants. C'est l'endroit, le saint du saint, où nos revendications peuvent être défendues, les textes amendés. Cependant, connaît-on parfaitement une instance dont les sièges de FO dépendent des votes aux élections professionnelles ?

Menés par Laurent MATEU, secrétaire fédéral en charge de la délégation FO au CSFPT, ce sont douze camarades qui représentent notre organisation dans les différentes formations spécialisées.

Suite aux résultats des dernières élections, six organisations syndicales siègent actuellement au CSFPT. Force Ouvrière est la 3^{ème} organisation syndicale avec quatre sièges.

Gisèle LE MAREC, coordinatrice du groupe FO et Sébastien VADE, président de la Formation Spécialisée n°5, présentent leur travail et celui de leurs camarades.

Histoire d'une instance paritaire

Après les premières lois de décentralisation de 1982 et 1983, le statut de la fonction publique a fait l'objet d'évolutions majeures en particulier par la reconnaissance de la fonction publique territoriale comme versant de la fonction publique, là où il n'y avait que le tableau des emplois communaux et un statut « d'assimilés » pour les fonctionnaires communaux.

Les évolutions législatives de l'époque présentaient deux caractéristiques : le principe d'unicité de la fonction publique tout en reconnaissant les spécificités propres à chaque versant.

C'est ainsi que les lois statutaires des trois fonctions publiques de 1984 et 1986 ont institué un conseil supérieur dans chaque versant de la fonction publique, succédant au conseil supérieur de la fonction publique constitué en 1946 où seuls les employés de l'État étaient pleinement considérés comme « fonctionnaires » et représentés à ce conseil.

L'actuel conseil commun sera quant à lui créé ultérieurement (accords de Bercy sur le dialogue social) et installé en 2012.

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) est l'instance paritaire de consultation nationale de la fonction publique territoriale. Il rassemble en son sein des élus locaux des communes, départe-

Le CSFPT : comment ça marche ?!



ments et régions et les représentants des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale. Il est obligatoirement consulté par le gouvernement sur tout projet de texte législatif et réglementaire relatif à la fonction publique territoriale.

Le Conseil supérieur dispose aussi d'une compétence de propositions et d'études : il peut formuler des propositions en matière statutaire et procéder à toutes études sur l'organisation et le perfectionnement de la gestion des personnels territoriaux. Il a enfin une responsabilité d'ensemble en matière de suivi des statistiques et de documentation sur la fonction publique territoriale.

Ainsi, et même s'il a avant tout un rôle consultatif, le CSFPT s'avère l'instance paritaire nationale de la fonction publique territoriale qui a **vocation à favoriser le dialogue social et la concertation.**

La Loi du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique, traduit clairement la volonté du gouvernement de limiter l'expression et l'action des syndicats en limitant le nombre et le rôle des instances de concertation. Localement, les actuels Comités Technique et CHSCT vont être fusionnés pour laisser place à un Comité Social Territorial (CST). Le rôle des actuelles CAP sera réduit à l'examen des seules décisions défavorables aux fonctionnaires...

Ces attaques concernent aussi le niveau national et tout particulièrement la fonction publique territoriale avec la volonté de réduire le champ d'intervention du CSFPT. Ainsi, l'article 2 de la Loi du 6 août 2019 prévoit : « *Lorsque le projet de texte comporte, en outre, des dispositions propres à l'une des fonctions publiques, le conseil commun peut également être consulté sur ces dispositions, après accord du président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale ou du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière selon la fonction publique concernée, dès lors qu'elles présentent un lien avec les dispositions communes* ».

Jusqu'à présent, le conseil commun avait vocation à connaître "de toute question d'ordre général commune à au moins deux des trois fonctions publiques".

Le conseil commun pourra donc désormais être consulté sur un projet de décret ou de loi ne

Le Bureau

C'est une émanation de la Plénière où siègent, en nombre plus restreint, des représentants des organisations syndicales et des collectivités territoriales.

Il arrête l'ordre du jour des plénières, décide des thèmes des études qui seront réalisées en Formation Spécialisée (FS) et décide de soumettre au vote de la Plénière les études réalisées. Le format facilite les échanges et permet d'aborder certains sujets dans le cadre des questions diverses, de faire passer certains messages.

Les Formations Spécialisées (FS)

Il y en a cinq (cf. page 9). Trois sont présidées par un syndicat – dont une par FO - et deux le sont par un représentant du collège employeur.

Leur rôle est important. Aucun projet de texte ne peut être voté en Plénière s'il n'a pas été préalablement présenté en FS. C'est en FS que peuvent être déposés des amendements qui seront soumis au vote de la Plénière.

Les FS réalisent aussi des études dans le cadre des auto-saisines. L'objectif est de faire des préconisations pour provoquer des évolutions du statut de la fonction publique territoriale.

La Plénière

C'est l'instance de vote. C'est en Plénière que sont donnés les avis sur les projets de texte et d'étude. Le vote d'un texte est précédé du vote de chaque amendement déposé : cela peut parfois être long !

Au sein de la délégation FO, nous nous répartissons les prises de parole en fonction des projets de texte sur lesquels nous avons travaillé en FS et aux vues des amendements que nous avons déposés. Notre organisation y fait bien sûr des déclarations en lien avec l'ordre du jour ou l'actualité sociale de la fonction publique territoriale. Nous échangeons beaucoup en séance sur nos votes pour chaque amendement et texte.

concernant que la fonction publique territoriale... même si ce dessaisissement ne pourra se faire qu'après accord du président du conseil supérieur concerné.

Au cours des débats parlementaires, certains ont relevé que cela revenait à « éloigner le lieu de la consultation de l'administration de rattachement des personnels concernés », d'autant plus que la représentation des personnels est moins importante au sein du conseil

commun qu'au sein des conseils supérieurs spécialisés.

La mesure "pourrait fortement remettre en question la légitimité et le fonctionnement autonome du CSFPT et nuire à la qualité du dialogue social", avait réagi en avril 2019 le bureau du conseil supérieur.

Il s'agit, tout comme pour le secteur privé avec les récentes ordonnances qui ont modifié le code du travail, de réduire le poids de la branche professionnelle.

Il s'agit aussi, d'un retour en arrière pour la territoriale, d'une volonté de relativiser sa place : de « majeure », elle redeviendrait « mineure » et les mesures impactant son statut ne seraient plus nécessairement examinées par ses représentants...

Cette tentation était déjà celle du gouvernement lequel, lors de l'examen du projet de loi de Transformation de la Fonction publique, avait consulté le CSFPT après le conseil commun.



Sébastien VADE

Président FO de la FS5, un rôle prépondérant

Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale est organisé en 5 formations spécialisées qui ont chacune leurs attributions et leur présidence. Trois sont présidées par des organisations syndicales (les 3 premières aux élections professionnelles) et deux par des élus. En tant que 3^{ème} organisation représentative au sein de la FPT, FO préside la FS5 qui traite des questions inter fonctions publiques.

Ses attributions sont les suivantes : parité, comparabilité entre fonctions publiques, unité du statut, identité territoriale, outre-mer, questions européennes, cohérence européenne du service public universel et égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Lorsqu'un texte est présenté par la DGCL pour avis lors de la séance plénière, les membres des formations sont convoqués pour formuler des amende-

ments afin de faire évoluer les textes. Ensuite, le président de la réunion plénière convoque tous les membres (élus des OS et des collectivités) pour demander l'avis sur les textes. Cette séance correspond à un CST national.

En tant que président de la FS5, lorsque nous n'avons pas de texte présenté par la DGCL, nous nous réunissons en auto-saisine sur le thème : "les conditions de travail des agents territoriaux sur le territoire de Mayotte". Nous réalisons des auditions des élus locaux, représentants du personnel, directeurs d'établissement public (CNFPT).

Le rôle du président d'une formation spécialisée au CSFPT consiste à animer et coordonner les travaux, convoquer et présider les réunions de la formation spécialisée. J'établis l'ordre du jour en lien avec les services du CSFPT et les membres de la formation. J'organise les débats et veille au bon déroulement en garantissant la parole à toutes les parties (employeurs territoriaux, représentants syndicaux, experts...).

Je pilote l'élaboration des avis sur les textes soumis à l'examen (projets de décret), je veille à ce que les rapports, recommandations ou études soient correctement instruits et transmis dans les délais prévus.

Lors de la rédaction de rapports, je rends compte des travaux menés à l'ensemble du conseil supérieur en séance plénière. Je participe également aux réunions de Bureau du CSFPT pour informer l'avancée des travaux de la FS5.

- suite page 10 -

ZOOM SUR...

LES FORMATIONS SPÉCIALISÉES

FS2

Questions organiques

- » **Gestion du fonctionnaire** : recrutement, positions, droits et obligations
- » **Formation initiale, continue, professionnelle, diplômante** : besoins, contenus, perspectives
- » **Organes de gestion de la FPT** : CNFPT, centres de gestion
- » **Gestion des agents** : CAP, CTP, discipline
- » Mobilité externe et interne

A noter également :

La présidente de la formation spécialisée n°2 préside également le groupe de travail sur les concours de la fonction publique territoriale composé notamment d'organismes de concours et dont le but est d'œuvrer à l'évolution des modalités d'accès et d'organisation des concours et examens professionnels territoriaux, tant pour ce qui concerne le public visé que le contenu des épreuves. Il comprend, outre des membres de la formation spécialisée n°2, des représentants de la DGCL, du CNFPT, des centres de gestion et d'associations d'élus.



Laure
GAUDEFROY



Sébastien
VADE

FS1

Questions institutionnelles, statistiques & études



Laurence
FALICON-
GENDREAU



Yann
ROUE

- » Etudes sur la gestion du personnel des administrations territoriales
- » **Observatoire de l'emploi public territorial** : statistiques
- » Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences
- » **Etudes et propositions pour développer le partenariat avec les associations d'élus** : AMF, ADF, ARF et autres
- » Propositions pour développer les relations avec les partenaires internationaux
- » Communication et publications du conseil supérieur
- » Evolution de la décentralisation

FS3

Questions statutaires



Gisèle
LE MAREC



Christophe
ODERMATT

- » Statuts particuliers
- » **Traitement et accessoires** : régime indemnitaire et nouvelle bonification indiciaire
 - » Dispositions propres aux fonctionnaires à temps non complet
 - » Dispositions concernant les agents non titulaires
 - » Titularisation des personnels non titulaires

FS4

Questions sociales



Delphine
POYET



Christophe
CLIPET

- » Information politique et représentation syndicale
- » Action sociale
- » Conditions de travail et amélioration du service public territorial
- » **Organisation des temps** : temps partiel, congés, autres temps
- » Régime de protection sociale et sanitaire du fonctionnaire (hygiène et sécurité, retraite, reclassement), médecine préventive et professionnelle
- » CNRACL et IRCANTEC

FS5

Questions inter fonctions publiques



Céline
JURIK



Sébastien
VADE

- » Parité, comparabilité entre fonctions publiques, unité du statut
- » Identité territoriale, outre-mer
- » **Questions européennes** : cohérence européenne du service public universel
- » Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Cette mission de confiance demande du temps car je dois valider les convocations et comptes rendus rédigés par la collaboratrice du CSFPT, avant envoi à tous les membres de la Formation Spécialisée. Je dois être réactif afin que tous les documents, une fois validés, soient envoyés dans les délais à tous les membres de la FS. En quelque sorte, c'est un rôle de médiation pour que chacun puisse exprimer ses positions et revendications.

La délégation du CSPFT fonctionne simplement avec des groupes *Whatsapp* pour se tenir informée des différentes avancées des dossiers et nous faisons des réunions de préparation entre membres des FS, par thèmes, pour préparer les amendements à présenter et argumenter. Gisèle LE MAREC coordonne la délégation et elle est l'interlocutrice du CSFPT. Nous organisons une réu-

nion annuelle à la Fédération pour faire le point sur les dossiers.

La nouveauté de ce mandat est de rédiger les comptes rendus de chaque instance et de les diffuser à toutes les structures locales pour rendre compte de l'actualité des membres FO au CSFPT et des textes présentés par le gouvernement.

La mission et le rôle de la présidence d'une FS apporte de la visibilité à notre organisation syndicale nationale et permet d'être reconnu au plus haut niveau auprès des élus locaux et des institutions. Cette représentativité n'est possible qu'avec l'ensemble des structures qui obtiennent de bons résultats aux élections professionnelles. C'est l'aboutissement d'un travail collectif de chaque structure syndicale sur son territoire qui permet cette visibilité au CSFPT. Ensemble, soyons plus forts !



Laurent MATEU

En charge de la délégation FO au CSFPT

La représentativité nationale de FO au CSFPT : un enjeu local, une force collective

La présence de Force Ouvrière au sein du CSFPT est bien plus qu'un symbole : **elle incarne notre capacité à défendre les droits de tous les agents territoriaux à l'échelle nationale.** Cette représentativité nationale, acquise par le vote des agents lors des élections professionnelles, prend sa source dans les résultats locaux. Autrement dit, chaque voix exprimée dans une collectivité compte pour faire entendre FO au plus haut niveau.

Le CSFPT est une instance majeure où se discutent, se mo-

difient, et parfois se réforment les textes qui encadrent les carrières, les conditions de travail, la formation et les régimes indemnitaires des agents de la fonction publique territoriale. Y être représenté, c'est pouvoir peser sur les décisions nationales, porter la voix des agents, et bloquer les régressions statutaires ou sociales.

Mais cette représentativité ne s'obtient pas sans les résultats électoraux locaux. C'est donc dans chaque mairie, chaque intercommunalité, chaque centre de gestion, chaque conseil départemental ou régional que se construit notre force syndicale.

L'engagement des équipes syndicales locales, la confiance des agents dans notre organisation, et la capacité à porter des revendications concrètes sur le terrain sont les piliers qui donnent à FO sa légitimité locale et nationale.

C'est pourquoi **l'implantation syndicale locale est un enjeu central** : plus nous sommes présents, visibles et organisés localement, plus nous sommes forts au niveau national. À l'inverse, un affaiblissement local mettrait en danger notre capacité à intervenir efficacement dans les débats nationaux et à défendre les intérêts de tous.

Garantir la cohérence des positions FO

Rencontre avec **Gisèle LE MAREC**
coordinatrice de la délégation FO au CSFPT



Quel est le rôle d'une coordinatrice ?

Notre Fédération est représentée au Bureau du CSFPT par deux titulaires : Laurent MATEU, secrétaire fédéral, et moi-même. Je coordonne effectivement le fonctionnement de notre délégation composée de 12 camarades siégeant dans les différentes Formations Spécialisées et en Plénière. Il est important pour notre Fédération d'avoir une vue d'ensemble pour assurer notre représentation dans chaque instance. Cela peut nécessiter de solliciter des suppléants en cas d'absence de titulaires. Il m'arrive aussi de solliciter des camarades qui ne siègent pas au CSFPT mais dont les connaissances peuvent nous être utiles pour certains projets de texte. Nous leur demandons de venir ponctuellement à une réunion en qualité d'expert. Cela s'est fait par exemple pour des projets de textes relatifs aux sapeurs-pompiers professionnels et la police municipale.

Chaque Formation Spécialisée travaille et échange en réseau rapidement pour y voir clair sur la participation des uns et des autres.

Je communique pour notre Fédération la composition de la délégation au ministère de l'Intérieur (DGCL) et au secrétariat du CSFPT.

Pour l'examen des projets de textes, le plus souvent des décrets, nous travaillons dans des délais très courts. Les échanges se font par mail et téléphone. Il est difficile de caler des réunions préparatoires dans le calendrier. Les amendements déposés par FO sont communiqués à la Fédération avant envoi.

En quoi cela est-il avantageux pour l'organisation ?

Pour ce qui concerne la représentation de FO au CSFPT, l'objectif de la coordination est double : assurer notre mandat et optimiser nos forces vives !

Pour ce qui est de nos interventions, nos amendements et nos votes, il est évidemment important d'en garantir la cohérence avec les positions de notre organisation.

Comment agis-tu concrètement ?



La date des élections professionnelles 2026 enfin annoncée

Cap sur le 10 décembre 2026 : FO, la voix des agents territoriaux !

C'est donc le 10 décembre 2026, date confirmée par l'arrêté du 2 juillet 2025, que les agents de la Fonction publique territoriale seront appelés à voter pour leurs représentants dans toutes les instances : CST, CAP, CCP et formations spécialisées. Au-delà de l'échéance électorale que représente cette date, c'est surtout un moment décisif pour l'avenir de nos droits et pour la place de Force Ouvrière dans chaque collectivité et sur le plan national.

Parce que chaque voix, chaque liste déposée, chaque siège gagné, est un espace conquis pour défendre les agents, FO sera représentée partout où cela est possible, pour peser dans le dialogue social, faire entendre nos revendications et protéger les agents face aux pressions hiérarchiques ou politiques.

Plus que jamais, et dans un contexte de réformes destructrices, de suppressions de postes, d'attaques contre le statut, de dégradation des conditions de travail ou encore de perte de pouvoir d'achat, FO doit être la force syndicale libre, indépendante, combative et représentative dont les agents ont besoin.

Nos priorités sont claires

- Défense du statut et des carrières ;
- Revalorisation des rémunérations et du point d'indice ;
- Amélioration des conditions de travail ;
- Déploiement d'une protection sociale complémentaire solidaire ;
- Respect du droit syndical et des libertés fondamentales.

Chaque syndicat, chaque adhérent, chaque militant, a un rôle à jouer. C'est dès maintenant et ensemble, dans l'unité et la solidarité, que nous devons nous mobiliser pour être au rendez-vous le 10 décembre 2026 !

Force Ouvrière, la voix des agents

Indépendante de tout parti, de tout gouvernement et de tout employeur, FO défend uniquement l'intérêt des agents et du service public. Le 10 décembre 2026 sera un moment de reconquête et de puissance syndicale.

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 187 CE - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance réseau capital de 207 603 030 € - Siège social : 7, promenade de la Seine Sablon 75013 PARIS - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno - Conception : Insign 2024 - Merci à Marie-Elisabeth, Infirmière anesthésiste - ADE, Mark, Professeur d'EPS, Marie-Elisabeth, Infirmière anesthésiste, Pierrick, Responsable énergie, Aurélie, Commandant de police d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.

COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Aurélie, agents de la Fonction publique

"CE CONGRÈS RÉGIONAL EST UN MOMENT FORT, UN MOMENT DE VÉRITÉ, DE BILAN ET SURTOUT DE PROJECTION"

extrait du discours d'ouverture



Congrès régional FO SPS Bretagne

Une mobilisation forte, un congrès réussi

Plus de 170 militantes et militants FO des services publics et de santé de Bretagne se sont réunis à Quintin, en juin dernier, pour le congrès régional. Une journée de débats, de fraternité syndicale et de mobilisation autour de nos revendications fondamentales.

Un syndicalisme libre, indépendant et debout

Dès l'ouverture, les échanges ont posé le cadre : un syndicalisme de combat, libre de toute compromission, fondé sur la Charte d'Amiens, et farouchement opposé aux réformes destructrices de la fonction publique.

"Nous refusons la division. Refusons le repli ! Restons unis ! Restons bienveillants !" extrait de la prise de parole du délégué fédéral des services publics région Bretagne.

Les prises de parole ont été nombreuses, portées par des militant.e.s ancrés sur le terrain, parfois isolé.e.s, mais jamais résigné.e.s. Des collègues venu.e.s de toute la Bretagne ont témoigné des réalités dans les collectivités, les EHPAD, les hôpitaux, les écoles... et de leur détermination intacte.

Une résolution de combat adoptée à l'unanimité

Le congrès a adopté une résolution forte, posant nos lignes rouges, nos priorités et notre plan de bataille syndical pour les mois à venir :

- » Rémunération, indexation du point d'indice, rattrapage des pertes salariales ;
- » Recrutements dans les services publics, fin de la précarité et des postes non titulaires ;
- » Abrogation de la réforme des retraites ;
- » Reconnaissance de la pénibilité, restauration des CHSCT, lutte contre l'épuisement professionnel ;
- » Refus de la numérisation brutale, défense du lien humain dans le service public ;
- » Un ratio de 1 agent pour 1 résident en EHPAD, avec revalorisation statutaire et salariale.

"Pas un poste en moins. Pas un droit en moins. Pour un service public fort, accessible à tous !"

Lucidité et mobilisation

Le discours adressé aux territoriaux par notre camarade régional Yvon JAFFRE a marqué les esprits. Il a salué le travail quotidien des équipes locales tout en dessinant les axes de mobilisation pour 2026 :

- » Anticiper et organiser les élections professionnelles du 10 décembre 2026 ;
- » Renforcer nos équipes syndi-

cales locales, former les nouveaux militants ;

- » Reprendre pied dans les territoires en difficulté : Côtes-d'Armor, Finistère... ;
- » Porter haut nos revendications dans les instances de dialogue social.

"Notre légitimité repose sur les urnes. Et notre capacité d'action sur notre représentativité."

Un hommage particulier a été rendu à Marc en sa qualité de délégué fédéral santé région Bretagne, pour ses 14 années d'engagement militant. Sa voix restera une référence pour l'ensemble du réseau FO en Bretagne. *"Tu as incarné cette fidélité à nos valeurs, cette force tranquille et sincère qui inspire le respect."*

Et maintenant ? Résister, revendiquer, reconquérir

Le congrès s'est conclu dans une atmosphère de détermination renforcée. Le message final est limpide : les attaques contre nos statuts, nos missions et nos droits exigent un syndicalisme debout, offensif et solidaire.

"Le syndicalisme libre et indépendant que nous incarnons est vivant. Il est debout." Rendez-vous est pris pour renforcer chaque structure, pour être présent sur chaque lieu de travail, pour porter ensemble le syndicalisme FO.

Congrès du GD FO SPS du Vaucluse

Un engagement renouvelé au service des agents

Le 12 juin 2025, s'est tenu à l'Isle sur Sorgue, le XXV^{ème} congrès du groupement départemental Force Ouvrière des Services Publics et de Santé du Vaucluse. Ce moment fort de la vie syndicale a rassemblé de nombreux militants, délégués et responsables syndicaux venus de tout le département, afin de faire le point sur la situation sociale et économique, les luttes en cours, les avancées obtenues, et de tracer ensemble les perspectives pour les mois à venir.

Présidé par Patrick RUE, secrétaire fédéral régional FO PACAC des Services Publics (à G.), ce congrès a permis de réaffirmer les valeurs fondamentales du syndicalisme libre et indépendant que porte avec détermination la Fédération FO des Services Publics et de Santé.

Face à une dégradation continue des conditions de travail, à la perte d'attractivité des métiers de la fonction publique, et aux atteintes portées aux services publics et notamment à notre système de santé et de solidarité, notre organisation reste plus que jamais mobilisée pour défendre les droits des

agents et exiger les moyens nécessaires pour assurer des services publics de qualité.

De nombreux sujets abordés au cours des débats

Revalorisation des salaires, résorption de la précarité, maintien et respect des statuts, conditions de travail, effectifs, reconnaissance professionnelle, mais aussi mobilisation contre les restructurations et les suppressions de postes.

Le congrès a également été l'occasion de procéder au renouvellement des instances du GD FO SPS 84. L'équipe départementale a été réélue et complétée, représentative de la diversité des secteurs (10 hospitaliers et 10 territoriaux), avec un objectif commun : renforcer la présence syndicale FORCE OUVRIÈRE dans tous les établissements et collectivités du Vaucluse.

L'intervention de Celina DAUMAS, trésorière de l'UD qui représentait Etienne RAOUL, secrétaire général de l'UD FO 84 a souligné l'importance de la solidarité interprofessionnelle et a rappelé l'attachement de FO à l'action collective, à la négociation dans le respect du mandat des syndicats, mais aussi à la capacité de mobilisation lorsque les revendications sont ignorées.



Jacques FASSIE, Président de l'Union Départementale des Retraités de Vaucluse a également rappelé l'importance du lien à maintenir entre les actifs et les retraités ; nous sommes tous de futurs retraités !

La convivialité n'aura pas fait défaut à ce XXV^{ème} congrès qui recevait également des camarades d'autres fédérations (SNUDI FO 84, SNFOLC 84) et des autres GD de la région PACA et a fait montre du réel esprit de fraternité et de camaraderie qui règne en Vaucluse et au-delà.

Le groupement départemental FO des Services Publics et de Santé du Vaucluse est en ordre de marche et plus que jamais déterminé à continuer le combat aux côtés des agents pour la défense du Service Public républicain, garant de l'égalité des chances pour tous les citoyens et de la dignité des travailleurs : salariés et agents publics.

*Vive les Services Publics !
Vive Force Ouvrière !*

AG des Territoriaux du Pas-de-Calais



Le 17 juin dernier, les syndicats des territoriaux du Pas-de-Calais FO, ont tenu une assemblée générale, sous la présidence de Dominique REGNIER, secrétaire général des Services publics FO, accompagné de Pierrick JANVIER, secrétaire fédéral adjoint. Nicolas VERHILLE, secrétaire régional, était excusé.

Marc TAVERNE, notre secrétaire général (au centre sur la photo ci-dessus), a tenu à remercier pour leur présence nos camarades de la Fédération, signe des bonnes relations qui règnent entre nous mais également une certaine reconnaissance du travail que l'ensemble des syndicats et militants du Pas-de-Calais accomplissent au quotidien au service de FO.

Cette réunion a été l'occasion de faire le point sur l'actualité qui concerne principalement notre fonction publique territoriale.

Les nouveaux textes sur le droit syndical

Eric CABRE, secrétaire adjoint, a présenté les principales mo-

difications qui concernent notre droit syndical. Outre l'uniformisation avec les deux autres fonctions publiques, ce qui reste le plus important est la suppression de l'article 2 du précédent décret qui permettait de conclure avec les collectivités des conditions plus avantageuses. Il va donc falloir être prêt, surtout dans l'optique de nos prochaines élections professionnelles, afin de négocier au mieux nos protocoles sur le droit syndical.

Réunions de secteurs du 4^{ème} trimestre 2025

Le bureau du GD a souhaité reconduire ces réunions qui se déroulent chaque année. Celles-ci sont l'occasion pour les élus de se déplacer sur les différents secteurs du département à la rencontre des syndicats, des sections et des militants.

Cette année, avec l'accueil de la conférence des GD du 6 au 9 octobre 2025 au Touquet, il a été décidé de programmer ces 6 réunions en novembre, dans lesquelles seront abordés les sujets du droit syndical, du temps de travail, du handicap, de l'entretien et de la formation professionnelle, des formations syndicales, de l'organisation des HMI (Heures Mensuelles d'Information).

Il a également été évoqué qu'en 2026, des réunions de secteurs seront programmées en mars afin de travailler sur nos élections professionnelles.

La formation syndicale

Valérie DEBARGE et Christophe TALAGA ont présenté le programme du 2^{ème} semestre 2025 en insistant sur les retours des inscriptions afin de respecter les délais de demandes auprès des autorités.

Un nouveau module est proposé sur cette période, intitulé « TRESORERIE », réservé aux secrétaires et trésoriers de syndicats.

Afin de continuer à former le plus grand nombre de militants, deux nouveaux camarades ont suivi le module fédéral « ANIMATEUR » dernièrement. Virginie LEFEVRE, de Calais, et Martin DELCAMBRE, d'Arras, viennent s'ajouter à notre pôle formation.

Marc TAVERNE rappelle que la formation syndicale est un axe fort que le GD a toujours mis en avant et souhaite poursuivre ainsi, avec bien entendu l'accompagnement et l'aide de la Fédération.

Congé maladie, rémunération à 90 %

Depuis le 1^{er} mars, la rémunération des agents en CMO a été abaissée à 90 % lors des trois premiers mois. Le régime indemnitaire est également impacté par cette diminution.

Dominique REGNIER précise qu'après intervention de la Fédération auprès du gouvernement, les policiers municipaux,

les gardes-champêtres et les sapeurs-pompiers professionnels ne sont pas concernés par ce retrait sur le régime indemnitaire.

Aujourd'hui, la Fédération FO-SPS a saisi par courrier le ministre de la Fonction publique pour lui demander de supprimer l'écrêtement de 10 % en cas de maladie ordinaire, à l'ensemble des agents territoriaux.

Représentativité syndicale

Marc rappelle l'importance pour les syndicats de respecter les démarches : l'assemblée générale et la publication des comptes. A cet effet, la Fédération avait envoyé en 2024 une circulaire en insistant sur le fait qu'à l'approche des élections professionnelles, il fallait absolument que chacun soit en règle pour ne pas se retrouver en difficulté lors du dépôt des listes.

Sébastien GOBE, notre trésorier, se propose d'aider les syndicats qui rencontrent des dif-

ficultés pour établir leurs comptes et les publier.

Dominique nous informe que la date des **élections professionnelles** est maintenant connue, c'est le **10 décembre 2026**.

En effet, l'objectif annoncé pour celles-ci est de conserver la première place que nous avons dans le Pas-de-Calais depuis 2014.

Mise à l'honneur des camarades

Cette réunion s'est terminée par la mise à l'honneur de deux camarades qui ont quitté l'équipe administrative. **Daniel VENEL** a fait valoir ses droits à la retraite et **Laurence PIERRU** s'est orientée vers un nouveau projet personnel. Durant des années, ils ont apporté leurs compétences, que ce soit dans le domaine de la formation pour l'un ou de la santé pour l'autre.

LE MOT DE DOMINIQUE REGNIER

Le 17 juin dernier, les camarades territoriaux du Pas-de-Calais ont participé à l'assemblée générale du syndicat. Au cours de cette réunion, différents points d'actualité ont été abordés ainsi que l'activité du syndicat.

Cette AG a également été l'occasion de mettre à l'honneur deux camarades qui ont été des chevilles ouvrières du Groupement départemental : Daniel VENEL, qui a fait valoir ses droits à la retraite et Laurence PIERRU, qui s'investit dans un projet personnel.

Nous saluons l'engagement de ces deux militants, piliers du GD 62. Chacun dans leur domaine ont porté avec force les aspirations des camarades et ont défendu les droits des agents. C'est également avec détermination qu'ils ont porté les valeurs de FO, de liberté et d'indépendance. On peut également dire que pour eux, la fraternité syndicale a un sens et ils savent la faire vivre.

Que cette nouvelle étape de vie vous apporte santé, repos et moments partagés avec vos proches !

Une nouvelle fois, nous vous exprimons notre profonde gratitude et notre respect.

Amitiés syndicalistes



Élections Saint-Denis/Pierrefitte-sur-Seine

Victoire écrasante de Force Ouvrière Saint-Denis



Un bilan très positif

Les élections professionnelles viennent de se tenir à Saint-Denis. Force Ouvrière remercie chaleureusement l'ensemble des agents qui ont apporté leur confiance à notre organisation syndicale. Grâce à une mobilisation sans précédent et à un travail collectif de terrain, FO St-Denis a obtenu une victoire écrasante 47 % avec 728 voix (sur 1.830 votants), sur un total de cinq syndicats et près de 3.900 agents.

Le vote électronique ça se prépare !

Une préparation rigoureuse et collective. Afin d'aborder cette élection dans les meilleures conditions, FO St-Denis a mis en place une préparation méthodique :

- » **Sensibiliser nos adhérents** avec la mise en place d'une assemblée générale préparatoire pour rappeler l'importance du vote.
- » **Élaborer une liste du conseil syndical représentatif** : 60 agents

issus de tous les services afin que chaque secteur de St-Denis/Pierrefitte soient représentés.

- » **Organiser des conseils syndicaux réguliers** (20 jours avant l'élection, 1 fois/semaine) pour aller au



contact des agents, vérifier la réception des identifiants et codes de connexion, et collecter les coordonnées téléphoniques.

- » **Planifier les secteurs à couvrir** : chaque délégué disposait d'un planning précis pour assurer une présence partout sur le terrain.
- » **Missionner les membres du conseil syndical de s'assurer du vote de leurs collègues sur leur lieu de travail**, ce qui a permis de réduire le champ d'intervention des délégués pendant la semaine des élections et avoir une meilleure planification avec moins de secteurs à couvrir.

Pendant la semaine du vote, une mobilisation totale

- » **Mise en place d'une délégation syndicale permanente** afin d'accompagner les agents en difficulté avec le vote électronique.
- » **Utilisation en direct de la liste d'émargement électronique** : le délégué de liste pouvait identifier les agents n'ayant pas encore voté et transmettre l'information aux militants sur le terrain.
- » **Relances personnalisées et aide technique** pour garantir que personne ne soit privé de son droit de vote, notamment les collègues moins à l'aise avec l'outil informatique.

Une victoire pour tous les agents

Cette stratégie, basée sur la proximité, l'organisation et la solidarité, a permis à FO St-Denis de s'imposer largement comme la première force syndicale.

Cette victoire est celle des agents qui ont choisi une organisation proche d'eux, efficace et combative. Elle nous donne une légitimité renforcée pour continuer à défendre les droits et intérêts de tous les personnels de St-Denis.

Force Ouvrière Saint-Denis remercie encore l'ensemble des votants pour leur confiance et s'engage à poursuivre son action avec la même détermination.

Les Alpes-de-Haute-Provence dans l'action

Le groupement départemental FO 04 se situe dans un département peu peuplé ; il s'agit donc d'un GD de petite taille.

Pourtant les syndicats de base sont très actifs et engagés.

On peut citer les mairies de Sisteron, Digne, Manosque, les intercommunalités telles que Durance Luberon Verdon Agglomération, Sisteronais-Buech ou encore le Conseil départemental, qui font partie du paysage syndical depuis longtemps.

Le GD, force de création syndicale

Trois nouveaux syndicats ont vu le jour récemment :

- **Provence Alpes Agglomération, le 6 janvier 2025 ;**
- **Mairie de Pierrevert, le 26 février 2025 ;**
- **La régie des eaux de Manosque, le 12 mars.**

Un GD qui s'engage pour l'enseignement artistique

Le GD FO 04 est également à l'origine de la **commission professionnelle des Enseignants artistiques**, qui s'est réunie pour la première fois à Manosque le 10 mars dernier.

Les ATEA (Assistant Territorial d'Enseignement Artistique), PEA (Professeur d'Enseignement Artistique), DUMIstes (intervenant·s musicaux détenteurs du Diplôme Universitaire des Musiciens Intervenant·s) ont un statut particulier en adéquation avec leur profession, mal connue du reste des agents territoriaux ; ils enseignent leur instrument ou spécialité musicale dans diverses structures allant de l'école de musique associative au conservatoire national. La profession nécessite une formation très rigoureuse et exigeante commencée dès l'enfance, sanctionnée par des diplômes difficiles à obtenir (diplôme d'Etat, certificat d'aptitude). **Les statuts de cette filière culturelle sont largement menacés ainsi que la profession elle-même.** Les dotations de l'Etat étant en baisse dans les secteurs dits « essentiels », il va sans dire que la culture est le parent pauvre, voire misérable, en l'état actuel.

Pourtant, la culture est essentielle notamment à l'entretien de la démocratie, car elle participe à l'éducation collective et au développement de l'esprit critique. Ainsi, **cette commission aura pour objectif de rassembler les agents de cette**



filière afin de faire remonter les problématiques qui lui sont propres au niveau départemental, régional et national.

Des retraités actifs

Les agents territoriaux de la section des retraités du GD sont également très actifs.

Ils participent à toutes les instances internes dont les membres sont désignés par FO dans de nombreuses structures comme l'AFOC, l'URSSAF ou le Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie. Ils sont présents aux manifestations et soutiennent par leurs expériences antérieures les syndicats des actifs.

Le militantisme FO ne s'arrête pas avec la retraite mais continue toute la vie !

Pays de la Loire

Le budget 2025 voté par le Conseil régional : 100 millions d'économies et 100 postes à supprimer d'ici 2027 !



Le budget 2026 de la collectivité s'annonce tout aussi austère, sans compter les nouvelles mesures annoncées par le gouvernement. Années après années, les agents de la fonction publique territoriale sont mis à mal mais c'est bien connu, les fonctionnaires sont responsables des déficits... Plus que jamais nous devons poursuivre notre développement pour mener nos actions et faire aboutir nos revendications.

Comment sommes-nous structurés au Conseil ?

Jusqu'à l'arrivée de nos collègues des lycées en 2007 (transférés par la loi de 2004), le syndicat était concentré sur Nantes et entretenait des contacts avec les collègues situés dans des maisons de région, réparties sur quatre départements. La collectivité comptait environ 1.000 agents.

Depuis 2007, il a fallu s'adapter et repenser l'organisation du syndicat pour être au plus près des agents. Avec plus de 120 sites différents et plus de 4.000 agents, il est indispensable d'être présents sur tout le territoire. Or, nous sommes conscients que la proximité, le conseil, l'écoute et la réactivité sont les clés du développement du syndicat et de la fidélisation de nos adhérents. Aussi, nous avons opté pour la **création de sections départementales**, grâce notamment

aux camarades FO transférés de l'Etat. Actuellement, le siège du syndicat est à Nantes et nous avons une section dans les départements du Maine et Loire, de la Sarthe et de la Vendée. Dans le département de la Mayenne, nous développons.

Avantages et faiblesses de cette organisation

Les avantages : les camarades des sections sont proches des agents et constituent un premier relai syndical. Ils alimentent notre cahier de revendications, diffusent la parole du syndicat et animent notamment des réunions d'information dans les lycées de leur département. Ils participent à la vie du syndicat comme membres du bureau. De plus, les secrétaires de section siègent en CST ce qui vient enrichir nos prises de décisions et leur permet d'être informés de toute l'actualité de la collectivité impactant les agents. Concrètement, c'est un gain de temps et d'argent pour les déplacements (*exemple : présence de camarades pour les conseils médicaux dans les départements*), les actions sont menées au plus près des agents et surtout cela assure une visibilité accrue du syndicat sur tout le territoire ligérien.

Autre avantage : le matériel (cartes et timbres) revient à chaque GD.

Les faiblesses : elles sont également la richesse du syndicat c'est-à-dire humaines.

La moyenne d'âge du personnel est élevée, caractéristique

qui se retrouve donc aussi chez nos adhérents et militants. Nous sommes ainsi confrontés au renouvellement de camarades impliqués qui partent en retraite ou quittent la collectivité. Nos sections ayant un bureau composé d'un secrétaire, un trésorier et de membres de bureau, nous démultiplions les besoins de militants ! Il y a donc un accompagnement permanent pour former nos syndiqués qui deviendront des militants en charge de futures responsabilités et s'épanouiront dans l'action syndicale. **Afin de cultiver la cohésion d'équipe, il nous paraît important de suivre des formations ensemble.** De ce point de vue, l'offre de formation décentralisée proposée par la Fédération est une opportunité. Pour concrétiser ce souhait, il convient que les délégués départementaux sachent se coordonner pour dispenser certaines formations à l'échelon régional et ainsi permettre à nos militants des cinq départements d'y participer ensemble.

Pour y parvenir, mener nos actions et faire aboutir nos revendications, il est donc impératif de renforcer nos équipes et de se former. Le défi est relevé depuis plus de dix ans avec un nombre de syndiqués toujours plus important chaque année. Restons mobilisés plus que jamais dans ce climat de fonctionnaire bashing et préparons les élections professionnelles de 2026 pour défendre nos valeurs et les droits des agents.

Guyane

FO-CTG dénonce une vague de précarité organisée et lance une grève de la soif

La suppression brutale de sept cents contrats Parcours Emploi Compétences plonge la Guyane dans une crise sociale majeure. Face à ce qu'il qualifie de « violence institutionnelle », le syndicat Force Ouvrière Collectivité Territoriale de Guyane entame une grève de la soif pour défendre l'emploi et la dignité des travailleurs.

Une crise sociale secoue la Guyane. Depuis lundi 28 juillet, Isabelle SAINGAINY, secrétaire générale du syndicat FO Collectivité Territoriale de Guyane (FO-CTG) et Raymond CHARLOTTE, militant indépendantiste, ont entamé une grève de la faim devant l'hôtel de la CTG à Cayenne. Leur geste, radical, vise à dénoncer la suppression de sept cents contrats Parcours Emploi Compétences (PEC), vitaux au fonctionnement des établissements scolaires



du territoire tandis qu'un deuxième piquet de grève se tient au même moment à 400 km de là, à Saint-Laurent-du-Maroni.

Ces 700 agents, affectés à l'entretien, la sécurité et l'accompagnement éducatif dans les collèges et lycées, se retrouvent brutalement évincés. Une décision que FO-CTG qualifie de « violence sociale » et de « vague de précarité organisée ». D'autant qu'un protocole signé le 4 juillet dernier prévoyait leur maintien en poste jusqu'au 30 septembre 2025.

Des missions essentielles sacrifiées

La plupart de ces travailleurs, souvent âgés de plus de 50 ans, cumulent parfois plus de vingt ans de service. Pourtant, malgré la pérennité de leurs missions, ils n'ont jamais été titularisés ni requalifiés. « On les traite comme de simples variables d'ajustement budgétaire », dénonce Isabelle SAINGAINY. FO-CTG rappelle que ces emplois, essentiels à la vie scolaire quotidienne, coûtent cinq millions





d'euros annuels, bien moins que les quinze millions estimés pour l'externalisation envisagée par la collectivité.

Un conflit social qui s'intensifie

La mobilisation avait débuté dès le 27 juin, à Saint-Laurent du Maroni et Cayenne, lorsque des agents PEC avaient dénoncé publiquement leur précarité et l'arrêt brutal de leurs contrats.

L'absence de réponse concrète de l'exécutif territorial et l'échec des négociations avec l'État ont conduit le syndicat à durcir le ton.

Le jeudi 31 juillet, FO-CTG a officiellement déclenché une grève de la soif, un acte extrême pour alerter l'opinion publique et les autorités locales et nationales sur « une crise sans précédent en Outre-mer ». Le syndicat participera à une réunion cruciale à 17 heures à la salle Félix Eboué, en présence de la préfecture, de la DGCOPOP et de France Travail.

Trois exigences immédiates

FO-CTG réclame :

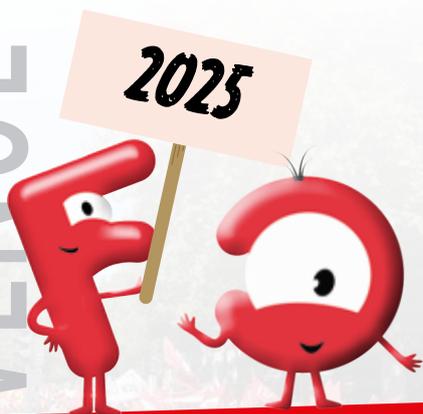
- le respect du protocole du 4 juillet et le maintien des agents jusqu'au 30 septembre ;

- le réemploi des 700 contrats supprimés ;
- la fin de la précarité institutionnalisée dans les services publics guyanais.

Le syndicat appelle également à la solidarité de la population, des syndicats et des élus. « *La dignité des travailleurs ne se négocie pas, elle se défend* », martèle Isabelle. Alors que l'ultimatum approche et que la rentrée scolaire se profile, la Guyane se retrouve face à un bras de fer social aux enjeux humains et politiques majeurs.

A l'heure où nous écrivons cet article, le syndicat est en négociation avec la Direction afin de trouver une issue à ce conflit.

BIENVENUE



*FO Territoriaux est heureux d'accueillir
3 nouvelles structures.
Longue vie à elles !*

CAEN INOLYA (14) le 04.04.2025

TERRITORIAUX DU CIAS
COEUR DE TARENTEISE
(73) le 28.05.2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LOZERE (48) le 12.06.2025

Pour rappel,

tous les syndicats créés doivent être déclarés à la Fédération pour être reconnus comme tels. Si votre syndicat a été créé et que vous ne vous retrouvez pas dans la liste ci-contre, veuillez contacter au plus vite la Fédération.

Région Midi Pyrénées

FO Territoriaux Hautes-Pyrénées : une ascension fulgurante au service des agents

Dans un département où la présence syndicale FO dans la fonction publique territoriale était quasiment inexistante, une dynamique nouvelle a vu le jour. En l'espace d'un an et demi, le syndicat FO des Hautes-Pyrénées s'est imposé comme une force montante, structurée et engagée, portée par la volonté de défendre les droits des agents publics territoriaux.

À l'origine de ce renouveau, Christophe LIGNIER, secrétaire du groupement départemental, a su impulser une véritable transformation, épaulé par Patrick CAZALA (Union départementale) et Nicolas REFUTIN (région et Fédération). Le mouvement est parti du Conseil départemental, avant de s'élargir à un syndicat départemental ouvert à tous les agents territoriaux, quelles que soient leur collectivité ou leur fonction. Résultat : une progression spectaculaire, passant de six adhérents à une centaine, tous animés par les valeurs fondatrices de FO : liberté, indépendance et justice sociale.

FO revendique avec force son indépendance vis-à-vis des par-



tit politiques et des confessions religieuses. Son engagement est clair : défendre les agents dans leur quotidien, assurer leur liberté professionnelle et œuvrer pour le bien-être collectif. À travers une approche rigoureuse et équitable, chaque dossier – individuel ou collectif – est examiné avec le même souci de justice et de transparence.

L'accueil réservé à cette émergence n'a pas été uniforme. Si certaines collectivités comme Tarbes, Lourdes ou la communauté de communes de Sarp ont salué cette initiative, d'autres se montrent plus réservées. Qu'à cela ne tienne, la détermination du syndicat reste intacte.

FO se tourne désormais vers une échéance décisive : les élections professionnelles de décembre 2026. Ce scrutin représentera le premier grand test pour FO dans le département, avec un objectif assumé : garantir à chaque agent territorial le droit de s'exprimer, de revendiquer et de travailler dans des conditions dignes, à l'abri de toute pression hiérarchique.

Avec une équipe soudée autour de Christophe LIGNIER, une vision claire et une implantation en pleine croissance, FO Hautes-Pyrénées s'affirme désormais comme une force syndicale libre, indépendante et résolument tournée vers l'avenir.

DÉCRYPTAGE

Quand l'aidant devient soignant

Bon gré, mal gré, les aidants sont nombreux à devoir endosser le rôle de soignants de façon ponctuelle ou plus durable. C'est ce que révèle l'étude menée par la Macif, publiée en septembre 2021. Comment s'opère ce basculement des rôles et quelles en sont les conséquences ?

→ L'aidant, soignant du dernier recours

Changer un pansement ou une sonde, administrer des médicaments, effectuer des massages ou prodiguer des soins d'urgence... Dans le continuum de l'aidance, il existe une large « zone grise » de soins dont l'attribution est à géométrie variable. Si en théorie, ces soins doivent être prodigués par des professionnels de santé qualifiés, il arrive dans certains cas que les aidants les prennent en charge, en cas de carence dans le réseau de soins ou d'absence temporaire d'un soignant, par exemple.

→ Un glissement insidieux, accentué par le Covid-19

Le glissement du rôle d'aidant à celui de soignant est insidieux. Parce que l'aidant est la personne qui coordonne les professionnels de santé intervenant auprès de son proche, parce qu'il est le seul permanent auprès de lui, il n'a pas d'autre choix que de s'improviser soignant en cas de besoin. En 2020, les confinements liés au Covid-19 sont venus accentuer ce phénomène. En effet, 54 % des aidants ont dû faire face à la fermeture des structures d'accueil habituelles.

→ Des « pseudo-infirmiers » livrés à eux-mêmes

En pratique, la prise en charge des soins est souvent découverte « sur le tas » par les aidants, qui doivent se familiariser seuls à des gestes parfois très techniques. « On n'est pas préparé à tout ça. [...] On vous dit courage, c'est tout, débrouille-toi », témoigne A., aidante de son conjoint. F., aidant de son grand-père ayant la maladie d'Alzheimer partage le désarroi de A. : « ils [les soignants] ont été

formés pour. Nous, on n'a pas été formés pour, on devient des pseudo-infirmiers ».

→ Des conséquences qui peuvent être lourdes

Prodiguer des soins est une expérience éprouvante, et si les soignants sont préparés à la prise de recul, cela s'avère plus difficile voire impossible pour l'aidant, de par les liens affectifs qui l'unissent à son proche. Au-delà du risque sanitaire et de l'impact psychologique, les aidants sont aussi très peu informés des risques judiciaires auxquels ils sont exposés (exercice illégal de la médecine, maltraitance...).

→ Une réalité à prendre à bras-le-corps

L'enquête menée par la Macif, IPSOS et Unknowns, révèle un fait social bien réel : les aidants sont nombreux à endosser le rôle de soignants. Afin de mieux les soutenir, le développement et la consolidation des filières de soins est indispensable sur le long terme. En parallèle, la Macif, IPSOS et Unknowns préconisent de prendre à bras-le-corps cette réalité dès maintenant. Les aidants doivent être accompagnés dans la prise en charge des soins en ayant la possibilité de se former ou a minima, en étant encadrés par des professionnels de santé. Protéger les aidants sur le plan juridique est également fondamental. Enfin, les savoir-faire développés par les aidants en matière de soin sont une richesse pour le système de santé qu'il est indispensable de reconnaître et de valoriser, pour placer les aidants au cœur du parcours de soin.



S'occuper d'un proche n'est pas toujours simple et l'on peut parfois se sentir démuné : gérer les tâches administratives, la rédaction de documents, coordonner les aides à domicile, adapter le logement de la personne dépendante, bénéficier d'une aide psychologique... De nombreuses questions peuvent apparaître.

La Macif vous propose un accompagnement sans surcoût et personnalisé dans ce moment délicat pour vous aider à prendre soin au quotidien de votre proche dépendant.

Avec les garanties d'aides aux aidants incluses gratuitement dans plusieurs de nos contrats (**Garantie Accident, Garantie Autonomie et Dépendance, Garantie Santé, Macif Mutuelle Santé, Garantie Hospitalisation, Garantie Santé Entreprises et Garantie Santé des Indépendants**), une équipe de professionnels est à votre écoute, en toute confidentialité, et répondra à vos besoins⁽¹⁾.

Un espace dédié aux aidants est à votre disposition sur le site [macif.fr](https://www.macif.fr)
Pour en bénéficier, rendez-vous sur [macif.fr](https://www.macif.fr)



**La Macif,
c'est vous.**

Sources : Quand l'aidant devient soignant, Étude ethnographique, Macif/Unknowns, Paris Août 2021, Étude quantitative, Macif/IPSOS, Paris Août 2021

(1) Les garanties sont accordées dans les conditions et limites du contrat souscrit.

Crédit photo : Shutterstock

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

L'austérité selon le Gouvernement... un désastre annoncé !

Loin de servir l'activité économique, l'obsession du Gouvernement pour la réduction des dépenses publiques risque de mener le pays vers la récession.

Il a présenté les grandes lignes budgétaires, on a vu l'objectif : réduire le déficit en 2026, puis en 2027, 2028 et ainsi de suite, et nous dire : « *La fête est finie, il est temps d'éteindre les lampions* » ! Le Premier ministre a asséné ses vérités : « *Ceux qui demandent des crédits nouveaux, des dépenses de l'État nouvelles, ceux-là trahissent l'intérêt du pays* » ! Demander des dépenses pour l'éducation, trahison ! Pour la santé, trahison ! Pour la recherche, trahison ! Pour la dépendance, trahison ! Pour la transition énergétique, trahison ! Pour les services publics, trahison ! Pour la politique sociale... TRAHISON !

Si les propos du Premier ministre n'étaient pas caricaturaux, ils nous feraient sourire, mais ils sont aussi, et surtout, dangereux.

Aujourd'hui, l'enjeu est de reprendre le contrôle des comptes publics sans saboter l'activité économique ; le Gouvernement fait l'inverse en préparant une austérité pour 2026.

« Baisser les dépenses en oubliant bien sûr les recettes »

Le sempiternel discours attendu à la rentrée, mais couper dans les dépenses freine l'activité, réduit les recettes fiscales, creuse le déficit et augmente les inégalités, et surtout le Gouvernement ne re-

cherche pas la véritable cause du dérapage des comptes publics. Depuis 2017, la baisse des prélèvements obligatoires prive le budget de l'État de 60 milliards d'euros de recettes par an (en 8 ans, 630 milliards de recettes sacrifiées pour le plus grand bonheur des contribuables les plus riches et des grosses entreprises). Par exemple, les milliardaires français jouissent d'un taux d'imposition deux fois moindre que le reste de la population. Second exemple : instaurer un impôt minimum sur les ultra-riches entraînerait mécaniquement 20 milliards d'euros de recettes nouvelles.

Le Gouvernement refuse cette voie en opposant les arguments habituels : fuite des riches, effondrement de l'investissement, apocalypse fiscale etc etc... Ces arguments sont dépassés et contredits par de nombreuses études économiques et nous mettent dans une posture « Trumpienne ». Plutôt que débattre sur les données, le Gouvernement préfère les ignorer pour camper sur des dogmes.

Cette politique de rigueur engage la France sur une voie politique et sociale périlleuse. Toutes les politiques d'austérité accroissent l'instabilité ; grèves, émeutes, violences politiques augmentent à mesure que les comptes atteignent 3 % du PIB (Produit Intérieur Brut). Les politiques d'austérité affaiblissent les institutions démocratiques, les contre-pouvoirs, la liberté d'expression et l'éthique électorale. A contrario, redistribuer vers les plus pauvres protège la démocratie.

En réalité, ce qui nous manque, c'est un gouvernement qui recon-

nait que la situation actuelle est le fruit d'une politique erronée, et qui décide enfin de s'attaquer au déficit par une hausse de la fiscalité, sur les bases les moins taxées, les ultra-riches notamment.

Faire de l'austérité une vertu, alors qu'elle a toujours semé l'instabilité, c'est vouloir soigner une hémorragie en saignant le malade ! Ceux qui prétendent aujourd'hui incarner la rigueur sont les premiers responsables d'un désastre budgétaire qu'ils s'acharnent à aggraver. A force de tailler dans les dépenses, ce n'est pas la dette qu'on allège, c'est le contrat social qu'on déchire !

*En conclusion,
le choix se prépare*

Affection de longue durée, assurance chômage, jours fériés, désindexation des retraites, blocage des salaires, augmentation des franchises médicales, casse de l'hôpital public, étranglement budgétaire des collectivités territoriales etc etc... C'est un plan d'économies d'une brutalité inouïe qui est inscrit dans les 44 milliards de coupe annoncée par le Gouvernement.

Un mot d'ordre clair doit s'imposer : la mobilisation, la grève, la résistance ! L'intersyndicale interprofessionnelle qui se prépare en ce début de rentrée sociale, doit prendre - et n'en doutons pas, prendra - la décision qui s'impose pour s'opposer à cette politique budgétaire gouvernementale. C'est notre unité la plus large qui nous permettra de gagner ces combats qui s'annoncent !

Améliorer et défendre le cadre d'emploi

La commission des assistants familiaux existe depuis plus de trois ans et réunit l'ensemble des camarades sur deux niveaux de groupes de travail.

Le groupe FNAS

Il regroupe les camarades de la Fédération Nationale Action Sociale et ceux de notre Fédération, territoriaux et santé. Celui-ci se réunit environ tous les trimestres ; il a pour but de réaliser des fiches techniques et d'analyser le contexte actuel de ce corps de métier.

Le groupe CONSEILS DEPARTEMENTAUX

Ce groupe de travail réunit les camarades territoriaux de divers conseils départementaux qui souhaitent s'investir dans la discussion pour améliorer et défendre le cadre d'emploi.

Ils apportent les éléments techniques et administratifs du métier au sein des bureaux ainsi qu'aux instances.

Ces camarades remontent aussi les problématiques et les revendications de terrain que nous collectons dans nos structures départementales ou dans les syndicats des conseils départementaux.

De nombreuses revendications sont évoquées après chaque groupe de travail. Actuellement, nous travaillons sur :

- L'application de la Loi Taquet dans l'ensemble des conseils départementaux ;
- Les revalorisations des indemnités d'accueil et des indemnités journalières ;
- La protection fonctionnelle ;
- Le droit à la formation de manière uniforme au niveau national.

Nous accompagnons aussi nos camarades qui siègent dans les instances départementales en CCPD (Commissions Consultatives Paritaires Départementales) qui sont composées de membres représentant le département et d'un nombre égal de représentants des assistant.e.s maternel.le.s et assistants familiaux agréés résidents dans le département.

Chaque conseil départemental a des assistants familiaux alors n'hésitez pas... Nous sommes à votre disposition !

FO Police municipale dénonce des annonces sans lendemain et réclame un signal fort

FO PM a été reçu récemment par le cabinet du ministre de l'Intérieur pour la restitution des conclusions du Beauvau des Polices Municipales. Au cœur des annonces, la volonté du ministère d'imposer un statut d'officier de police judiciaire (OPJ) aux policiers municipaux.

Une mesure rejetée par la profession

Pour FO PM, la ligne rouge est claire : nous ne voulons pas de ce statut OPJ ! « *Nous demandons un cadre dérogatoire, adapté à nos réalités de terrain, à l'image du modèle*

appliqué aux fourrières », martèle l'organisation.

Une position que partagent également de nombreuses associations d'élus, qui s'interrogent sur l'utilité de ces journées de concertation, perçues comme une simple vitrine de démocratie sociale.

Un ministère qui navigue à vue

FO dénonce une stratégie ministérielle déconnectée du terrain. Exemple frappant, la réforme des maîtres-chiens en police municipale, qualifiée d'échec total. Malgré les alertes et les propositions du syndicat, le ministère n'a pas tenu compte du travail mené et se retrouve aujourd'hui contraint de revoir sa copie.

Même constat avec le projet OPJ. Après l'avoir porté comme mesure phare, le ministre Retailleau

a finalement dû reconnaître son abandon. « *La preuve que ce n'était qu'une idée isolée, loin des réalités du terrain* », souligne FO PM qui fustige un ministère « en pilotage à vue ».

Une réforme attendue en septembre

La réforme sera soumise au Conseil Supérieur de la Fonction Publique début septembre. Du côté de la profession, le scepticisme domine : « *Beaucoup d'annonces, beaucoup de concertations... et au final, rien de concret* ».

Les attentes suscitées par le Beauvau sont immenses. Pour FO PM, il y a urgence à réformer, mais surtout à faire évoluer socialement une profession qui, chaque jour, subit la dureté du terrain.

« Un signal fort, pas des effets d'annonce »

En conclusion, FO PM appelle le gouvernement à envoyer enfin un signal fort aux policiers municipaux : « *Notre métier est difficile, exigeant, et mérite reconnaissance. La réforme ne doit pas se réduire à des effets d'annonce politique ; elle doit être construite avec les professionnels, pour répondre aux besoins réels de sécurité publique et de justice sociale.* »



Incendie meurtrier dans l'Aude

Un manque criant de moyens

Alors qu'un incendie d'une violence inouïe a ravagé l'Aude, l'Union Nationale FO SIS tient à exprimer son soutien indéfectible et sa profonde reconnaissance à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, volontaires et militaires mobilisés sans relâche pour contenir les flammes.

Le bilan humain et matériel est dramatique : une personne décédée, treize blessés dont onze sapeurs-pompiers, une victime civile et un pompier en urgence absolue ; 17.000 hectares réduits en cendres, quinze communes touchées, trente-six habitations détruites.

Face à des conditions météorologiques extrêmes et à des feux d'une intensité exceptionnelle, ces femmes et ces hommes ont fait preuve d'un courage exemplaire, d'un professionnalisme irréprochable et d'un engagement total pour protéger la population, les biens et l'environnement. FO SIS salue également la solidarité interrégionale et nationale, qui a permis l'arrivée de colonnes de renfort venues de toute la France, ainsi que la coopération avec les forces de sécurité, les collectivités et les services de l'État.

Mais derrière cet héroïsme, une réalité implacable : le manque de moyens se fait cruellement sentir. FO SIS rappelle qu'en 2020, deux trackers étaient encore basés à Carcassonne. Aujourd'hui, ils ne sont plus là. L'an passé déjà, FO SIS 11 alertait la présidente du Département sur l'insuffisance des effectifs et des budgets. Les promesses gouvernementales, même répétées au plus haut niveau - lors de la



diés à la lutte contre les feux de forêt et à la sécurité civile. Dans un contexte de dérèglement climatique et d'événements extrêmes de plus en plus fréquents, ce soutien n'est plus une option : c'est une nécessité vitale.

Alors que les conclusions du Beauvau de la sécurité civile sont désormais arrêtées et que le rapport est attendu, FO SIS espère que la montagne n'accouchera pas d'une souris. Les annonces devront être à la hauteur des enjeux, car sur le terrain, chaque retard ou demi-mesure se paie en vies humaines et en destructions.

Enfin, FO SIS adresse toute sa solidarité aux victimes, aux sinistrés et aux familles de sapeurs-pompiers, qui vivent ces heures d'angoisse dans l'attente du retour de leurs proches.

venue du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur - restent en décalage avec l'ampleur des besoins humains, opérationnels et financiers, sans parler des conditions de travail des pompiers.

Nous revendiquons avec force un renforcement immédiat et durable des moyens humains, matériels et financiers dé-



FO, première organisation syndicale du secteur

Les résultats du ministère de l'Intérieur sont tombés. FO devient la 1^{ère} organisation syndicale représentative dans les services funéraires à compter du 1^{er} juillet.

Voilà une belle et légitime récompense pour l'action et l'engagement de l'ensemble des militants.es de l'UNSF-FO qui portent et défendent sans relâche dans leurs entreprises les valeurs de notre syndicat.

"L'avenir ne se marchande pas, il se prépare et se gagne" (Marc BLONDEL)

Bien sûr, le soutien indéfectible de notre Fédération des Services Publics de Santé et des Unions départementales a été et reste un atout essentiel pour notre combat syndical.

Enfin, l'ensemble des camarades de l'Union dédie cette victoire syndicale à notre tant regretté camarade **Didier PIROT** qui dès 2009 a conseillé, accompagné et encouragé l'UNSF-FO dans son développement.

Article 2

Dans le champ de la convention collective mentionnée à l'article 1^{er}, pour la négociation des accords collectifs en application de l'article L. 2232-6 du code du travail, le poids des organisations syndicales représentatives est le suivant :

- la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) : 21,78 %
- la Confédération française démocratique du travail (CFDT) : 21,36 %
- le Syndicat des employés du commerce et des interprofessionnels (SECI) : 20,53 %
- la Confédération générale du travail (CGT) : 20,00 %
- la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC) : 16,33 %

« Il y a 15 ans déjà... il y 15 ans à peine... »

De 2010 à 2025... ma mémoire est certaine

En février 2010, notre très cher Camarade et ami, Didier (Piro), m'ouvre la porte de la Fédération, m'accueille, me fait un rapide topo de la situation de l'UNSF-FO, qui souffre du trop faible renouvellement et engagement de nouveaux militants ; nous sommes le 4^{ème} syndicat représentatif dans la branche de notre convention collective, loin derrière des syndicats historiques et surtout de plus en plus proche des minima de la représentativité légale.

Les mots d'encouragements et les premiers conseils fusent de la part de notre référent fédéral en charge du secteur funéraire.

Il termine sa journée en me disant : « *Un jour, avec l'équipe que tu as, vous serez les premiers. N'en doute pas !* ».

Quinze ans après, le « job » est fait mes Camarades ! Au recalcule de branche du ministère du Travail, suite aux élections de décembre 2024 dans les TPE - Très Petites Entreprises soit 6 millions de salariés -

et confirmé par nos ministères de Tutelle et de l'Intérieur, FO est devenu depuis le 1^{er} juillet, le 1^{er} syndicat représentatif avec 19.83 % dans la branche des métiers de la convention collective du Funéraire. Nous sommes devant toutes les autres OS historiques. Nous avons même relégué à la 4^{ème} place l'ancienne organisation majoritaire !

Nous sommes heureux de vous annoncer que la Fédération FO SPS, par le biais de son Union, est le 1^{er} syndicat représentatif dans la convention collective des Pompes Funèbres, soit plus de 20.000 salariés et agents dans plus de 3.700 établissements et entreprises.

Un très sincère remerciement s'adresse bien évidemment à l'ensemble des cadres de notre Fédération, qui ont continué d'apporter leur soutien sans faille à l'Union malgré la disparition de notre Camarade Didier.

Bruno GRENIER

Négociations annuelles obligatoires 2025 ou l'impérieuse nécessité de lutter en branche pour maintenir les grilles d'ancienneté des salaires



*NAO 2025 chez OGF
Les négociatrices FO OGF dans l'action !*

Face à la gestion de plus en plus ultralibérale des conditions de salaires et de travail chez les majors des services funéraires, les barèmes de la branche servent de garde-fous notamment pour stopper les tentatives de ne plus reconnaître l'ancienneté dans l'entreprise et pire, de la détruire.

Les bilans sociaux y sont médiocres avec des taux de turnover records et par ricochet, une baisse de compétences évidente... et pourtant nos DRH s'entêtent.

Après concertation de ses militants.es, en parfaite adéquation avec **Madjid BETTACHE**, le « patron » syndical de nos dépôts ouvriers et fort du travail de l'équipe de négociation en branche - accompagné de **Maxime SANROMA** et **Séverine LA ROCHE** - menée par **Xavier BOUTET** qui a su imposer aux syndicats patronaux le maintien et la valorisation de la grille d'ancienneté des salaires, **Bruno GRENIER** a apposé sa signature au nom de l'UNSF sur l'accord des NAO 2025 chez OGF (1^{ère} entreprise française qui pèse 1/3 des salariés du secteur) afin de ne pas entraver sa Direction dans sa stratégie de faire perdurer l'entreprise dans

une conjoncture passablement compliquée.

C'est un choix assumé par notre syndicat ! Ce document est loin de répondre à nos attentes mais il a le mérite de proposer une augmentation des salaires alignée sur l'inflation à presque 6.000 salariés, et ce ne sera pas le cas, hélas, dans toutes les entreprises.

L'Union nationale des Services Funéraires a entendu l'appel de la Confédération et annoncera dans les entreprises du funéraire son préavis de grève contre les mesures budgétaires gouvernementales.

Encore une fois, les Camarades du funéraire se mobiliseront !

**Concrétisez
vos *objectifs*
professionnels,
pensez *formation* !**



**Découvrez
notre offre de service**

Stages en présentiel ou à distance :
Formations sur mesure,
Préparations aux concours,
Ressources en ligne,
Événementiels et actualités...

+ d'infos **sur [cnfpt.fr](https://www.cnfpt.fr)**



Le **CNAS** est unique, ses adhérents sont multiples.

Petites ou grandes, toutes les structures territoriales, associations et comités d'œuvres sociales peuvent adhérer au CNAS, faisant ainsi bénéficier leurs personnels d'un large choix de prestations.
Et pour cause : le CNAS, c'est la force de la mutualisation !